

REGLEMENT DE LOTERIE DE GAZMASTA COLLECTION 2010 SUR SMART-TEES.NET

Article 1 : Organisation

Le site Smart-Tees.net organise un jeu gratuit avec tirage au sort sans obligation d'achat du 21/04/2010 au 23/04/2010 minuit.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins et résidant fiscalement en France métropolitaine. Sont exclus du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres de la rédaction de Smart-Tees.net, et de toute personne impliquée dans la mise en oeuvre du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit / à l'exception des responsables des structures organisatrices du jeu, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Le site Smart-Tees.net se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Il n'est autorisé qu'une seule inscription au tirage au sort par voie de commentaire (même adresse email) et une seule participation par ReTweet (message sur la plateforme twitter.com et même compte).

Le site Smart-Tees.net se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit rédiger un commentaire dans l'article présentant la loterie sur le site Smart-Tees.net en remplissant le formulaire prévu. Le joueur peut également participer en publiant un message sur son compte twitter.com contenant obligatoirement les textes : "3 t-shirts @gazmasta à gagner sur <http://smart-tees.net> " et "@smarttees".

Le joueur est informé et accepte que les informations communiquées.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du tirage au sort par le site Smart-Tees.net sans que celui-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non ou

réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Dotations

Les gagnants désignés par tirage au sort gagneront l'un des 3 lots suivants / Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Du 1er au 3ème prix : 1 T-shirt de la collection 2010 de la boutique Gazmasta.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 5 : Attribution des lots

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, effectué via le site www.random.org avant la mise en ligne de la nouvelle collection début mai 2010 après vérification de leur éligibilité au gain d'un lot.

Le site Smart-Tees.net ne pourra pas être tenue pour responsable de l'envoi de courrier (électronique ou postal) ou d'un lot à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant.

La liste des gagnants sera affichée sur le site Smart-Tees.net après la date du tirage au sort.

Les gagnants seront prévenus individuellement par e-mail ou téléphone par le site Smart-Tees.net dans un délai de 2 semaines à compter *du tirage au sort* et pourront bénéficier de leur dotation dans un délai maximal de 2 mois après la date du tirage au sort.

Si un gagnant n'était pas joignable à l'issue du tirage au sort ou en cas de refus du lot par le gagnant, celui-ci pourra être remis en jeu. Les gagnants tirés au sort s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

Le site Smart-tees.net se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment liés à ses fournisseurs / partenaires ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Les gagnants seront tenus informés des éventuels changements.

Les lots gagnés seront expédiés par voie postale dans un délai de 1 mois après leur attribution.

Le blog Smart-Tees.net se réserve le droit d'affecter les lots gagnés mais non attribués, soit à la dotation d'un autre jeu, soit à des oeuvres caritatives.

Les lots ne pourront être remis qu'à des personnes physiques exclusivement.

Article 6 – Utilisation des données personnelles des gagnants

Les données personnelles enregistrées lors de la loterie ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou communiquées à un tiers.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant à *Tom Brehm 12 rue Marcel Pagnol 67205 OBERHAUSBERGEN (FRANCE)*.

Article 7 : Règlement du jeu

Le site Smart-Tees.net se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement du jeu pourra être obtenu sur simple demande écrite (*frais de timbre remboursé au tarif lent en vigueur*) par le participant qui en fera la demande. L'envoi du règlement et le remboursement des frais y afférent sera limité à une demande par participant (*même nom, même adresse*).

Le règlement peut être également consulté sur le site internet <http://smart-tees.net>

Le remboursement des frais de la connexion à internet se fera sur la base de 5 minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe selon les tarifs France Telecom en vigueur. Les participants disposant d'un abonnement illimité ou forfaitaire leur permettant de se connecter à l'internet en général ne pourront se voir rembourser leur connexion au site. La connexion réalisée pour la consultation du règlement ne leur entraînant pas de surcoût. Le remboursement des frais de connexion et des frais d'affranchissement de la demande de remboursement ne se fera que sur production des pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité ou extrait K BIS,
- Indication du nom, prénom et adresse postale du participant,
- Indication de date, heure et durée de la connexion au site et adresse IP de l'ordinateur
- Copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique,
- Relevé d'identité bancaire du participant.

Les demandes de remboursement devront être adressées à l'adresse de " l'organisateur " reprise ci-dessous, dans les 8 jours suivant l'expiration du jeu. *Tom Brehm*

*12 rue Marcel Pagnol
67205 OBERHAUSBERGEN (FRANCE)*

Article 8 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

Article 9 : Responsabilités

Plus généralement, la responsabilité du blog Smart-Tees.net et de son rédacteur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le blog Smart-Tees.net ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur(s) gain(s).

Le blog Smart-Tees.net ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même le blog Smart-Tees.net, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à le blog Smart-Tees.net, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 10 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

Le blog Smart-Tees.net se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, après le 01/05/2010.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu du blog Smart-Tees.net ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

Toute réclamation doit être adressée par écrit avant le 01/05/2010 à : *Tom Brehm 12 rue Marcel Pagnol 67205 OBERHAUBERGEN*

Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.